

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2014

TARIFS ET DUREE DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Suite à l'achat de nouvelles concessions avec caveaux, installés dans le cimetière communal, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs des ventes de concessions.

Après discussion sur les tarifs proposés, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- d'augmenter les tarifs des ventes de concessions de 50 € et de 100 € pour les concessions avec caveau :

	<i>SIMPLE</i>		<i>DOUBLE</i>	
	Perpétuité	50 ans	Perpétuité	50 ans
CONCESSION PLEINE TERRE	350 €	200 €	650 €	350 €
CONCESSION AVEC CAVEAU (cuvelage étanche)	1 400 €	1 250 €	2 500 €	2 200 €
CAVURNE	650 €	350 €	X	X

	15 ans	30 ans	50 ans
COLUMBARIUM	250 €	450 €	650 €

-il est également décidé de ne pas modifier les différentes durées proposées à savoir :

*** pour les concessions, deux choix de durée sont proposés : concessions à perpétuité ou concessions d'une durée de 50 ans ;**

***pour les cases du columbarium, 3 choix sont proposés : 15 ans ou 30 ans ou 50 ans.**

Ces tarifs seront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015.

TRAVAUX DE GOUDRONNAGE : PARTICIPATION FINANCIERE DES ADMINISTRÉS

Madame Agnès LAVEST, première Adjoint, demande que le Conseil Municipal se prononce sur le fait de savoir si une éventuelle participation financière des administrés lors du goudronnage de l'entrée de propriété est toujours en cours.

Cette participation concerne le goudronnage de la partie communale.

Elle informe que jusqu'à présent, il était demandé une participation financière aux administrés.

OUI cet exposé et après échanges, Monsieur le Maire soumet à délibération :

la gratuité du goudronnage de la partie communale entre la propriété des riverains et la route communale ;

cette décision est valable pour toute la durée du mandat en cours.

Le Conseil Municipal approuve cette décision avec 11 voix POUR et 1 voix CONTRE.

Messieurs BARTHELEMY Richard et DEJOB Franck, absents lors de cette décision n'ont pas participé au vote.

CREATION ET DESIGNATION DE LA COMMISSION PATRIMOINE COMMUNAL

Madame Agnès LAVEST, premier Adjoint, chargée du cadre de vie de la Commune souhaiterait créer et désigner des membres afin de constituer une commission « patrimoine communal ».

Cette commission sera chargée d'organiser la restauration et l'entretien du patrimoine communal.

OUI cet exposé et après discussion, les membres du Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents de créer la commission patrimoine communal ;

DESIGNE :

Madame Agnès LAVEST présidente de cette nouvelle commission ;

Membres titulaires :

Monsieur Franck DEJOB

Monsieur François GARMIS

Madame Micheline SAUVANET

Membre suppléant :

Monsieur Patrick GAYMARD

SERVE « CHEZ TABLE » : restitution à la commune

Les habitants de « Chez Table » ont demandé à la Commune que la serve « bien de section » soit désormais rattachée à la Commune.

Ils indiquent qu'ils souhaitent que la Commune s'engage à remettre la serve en état et à en assurer l'entretien.

Trois devis ont été demandés concernant le nettoyage de cette dernière.

Les entreprises contactées sont :

JPS Terrassement dont le devis s'élève à 2 520 € TTC pour 3 jours de travail ;

MOREL TP dont le devis s'élève à 2 304 € TTC ;

EURL ATD dont le devis s'élève à 1 800 € TTC.

La décision est reportée en début d'année 2015.

La commission patrimoine est chargée d'étudier le devenir de cette serve.

RAPPORT COMMISSION BATIMENTS

La commission bâtiments s'est réunie le 17 décembre 2014.

Lors de cette réunion, il a été présenté le rapport SOCOTEC concernant l'accessibilité des personnes handicapées aux bâtiments communaux et l'aménagement de la voirie du bourg.

Ce dossier présente les différents aménagements à réaliser avant septembre 2015.

A cette date la Commune devra se positionner soit en ayant réalisé les travaux, soit planifié les travaux, soit demandé une dérogation.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

1/ SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le SCOT.

Ce projet consiste à regrouper les Communauté de Communes sur un territoire pour l'aménagement de ce dernier.

Le rattachement à un SCOT sera obligatoire en 2017.

La Communauté de Communes Entre Dore et Allier pourra se regrouper au SCOT du grand Clermont ou à celui du Livradois Forez.

Suite à cette présentation, il apparaît qu'il serait plus intéressant pour la Communauté de Communes Entre Dore et Allier de se rattacher au SCOT du Livradois Forez.

2/ Instruction permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme (b)

Monsieur le Maire informe qu'à compter du 1^{er} juillet 2015 l'instruction des PC, DP et CUB se fera par la Communauté de Communes Entre Dore et Allier et non plus par la DDT de THIERS.

Avec ce transfert de compétences, La Communauté de Communes a créé un service urbanisme avec l'emploi de deux personnes pour la gestion de l'urbanisme.

3/ SPANC : contrôle délégué à la Communauté de Communes Entre Dore et Allier

Le contrôle de l'assainissement va être délégué à la CCEDA en remplacement de VEOLIA.

Pour effectuer ces contrôles, la CCEDA a également procédé à la création de ce service avec l'embauche d'une personne.

PROJET PLATEAU MULTISPORTS

Messieurs Richard BARTHELEMY et Fabrice SURLEAU, conseillers municipaux, présentent différents supports (sol, barrières ...) concernant ce projet.

Un deuxième devis de la Société Auvergne Sports domiciliée à ORLEAT est présenté.

Les deux devis ne présentant pas les mêmes matériaux : sol, encadrements ..., la commission jeunesse et sports et chargées de présenter un dossier complet comparant les deux devis lors de la prochaine réunion.

VŒUX DU MAIRE

Une cérémonie des vœux aura lieu le samedi 10 janvier 2015 à 11 h 30 à la salle polyvalente.

Lors de cette dernière, Monsieur le Maire et le Conseil Municipal présenteront leurs vœux à la population.

ECLAIRAGE DU PARKING DE LA SALLE POLYVALENTE

Une télécommande de l'éclairage du parking de la salle polyvalente est mise à disposition des associations lors des manifestations telles que la gym, la zumba, le country ...

Cette télécommande est remise par Madame GUINOT.

Une note d'utilisation a été remise aux associations concernées.

En cas de perte de cette télécommande, il est décidé qu'elle sera facturée 83.70 € TTC à l'association.

DECISIONS MODIFICATIVES : EXERCICE 2014

1/ Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles du budget de l'exercice 2014 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	D 657362	- CCAS	+ 1 127.00 €
Recettes :	R 6419	- Remboursements sur rémunérations	+ 1 127.00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Monsieur BARTHELEMY Richard, absent lors de cette décision n'a pas participé au vote.

2/ Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles du budget de l'exercice 2014 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :	D 21571 - 040	- Matériel Roulant	+ 1.00 €
Recettes :	R 2315 - 040	- Installations, Matériel et outillage techniques	+ 1.00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Monsieur BARTHELEMY Richard, absent lors de cette décision n'a pas participé au vote.

3/ BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles du budget de l'exercice 2014 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	D 66111	- Intérêts des emprunts et dette	+ 1.00 €
------------	---------	----------------------------------	----------

Recettes : R 70611 – Redevance d'enlèvement des OM + 1.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : D 1641 – Emprunts en euros + 1.00 €

Recettes : R 281532 – 040 – Emprunts en euros + 1.00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Monsieur BARTHELEMY Richard, absent lors de cette décision n'a pas participé au vote.

4/ BUDGET ILE DE LA BRESLE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles du budget De l'exercice 2014 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : D 61558 – Autres biens mobiliers + 287.00 €

Recettes : R 002 – Excédent antérieur reporté + 287.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : D 2315 – Installations, matériel et outillage technique - 1 583.00 €

Recettes : R 001 – Excédent antérieur reporté - 1 583.00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Monsieur BARTHELEMY Richard, absent lors de cette décision n'a pas participé au vote.

5/Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles du budget de l'exercice 2014 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : D 2315 – 040 – Installations, Matériel et outillage techniques + 2 690.00 €

Recettes : R 1323 – Subventions Département + 2 690.00 €

Dépenses : D 1641 – Emprunts en Euros + 1 200.00 €

Dépenses : D 2115 – Terrains Bâti - 1 200.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : R 722-042 – Immobilisations Incorporelles + 2 690.00 €

Recettes : R 7325 – Fonds Péréquation Communal - 2 690.00 €

Dépenses : D 65748_001 – Subventions Amical de l'Ecole + 600.00 €

Dépenses : D 60612 – Energie, Electricité - 600.00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Monsieur BARTHELEMY Richard, absent lors de cette décision n'a pas participé au vote.

6/Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles du budget de l'exercice 2014 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : D 60623 – Alimentation + 1 000.00 €

Recettes : R 74748 – Participation des Communes + 1 000.00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Monsieur BARTHELEMY Richard, absent lors de cette décision n'a pas participé au vote.